

Le comité consultatif EHDAA a pour fonctions :

- ♦ de donner son avis à la commission scolaire sur la politique d'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés ou aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;
- ♦ de donner son avis à la commission scolaire sur l'affectation des ressources financières pour les services à ces élèves.

Le comité peut aussi donner son avis à la commission scolaire sur l'application du plan d'intervention à un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

**Comité consultatif des services aux élèves handicapés et
aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage**
ORDRE DU JOUR
de la rencontre du 18 octobre 2016

1. Mot de bienvenue;
2. Présentation des membres du comité;
3. Qu'est-ce que le comité consultatif des services EHDAA;
4. Nomination à la présidence du comité consultatif EHDAA;
5. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
6. Nomination d'une représentante ou d'un représentant au comité de parents de la CSRN;
7. Nomination d'une représentante ou d'un représentant au conseil des commissaires de la CSRN;
8. Présentation du calendrier des rencontres du comité consultatif EHDAA;
9. Frais de fonctionnement (déplacement, gardiennage);
10. Lecture et adoption du compte rendu de la rencontre du 7 juin 2016;
11. Présentation de l'évolution de la structure au secondaire;
12. Sujet que l'on souhaite entendre parler;
13. Informations diverses;
14. Questions diverses;
 - 14.1 _____
 - 14.2 _____
15. Courrier;
16. Date de la prochaine rencontre : 6 décembre 2016;
17. Levée de l'assemblée.